

Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Hivernement F.G. Creed - 2014	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3084-14N570/A	**Amendment No. - N° modif.** 002
Client Reference No. - N° de référence du client F3084-14-N570	**Date** 2014-10-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$QCL-037-16095	
File No. - N° de dossier QCL-4-37150 (037)	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à** 02:00 PM **on - le** 2014-10-20	**Time Zone** **Fuseau horaire** Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Woods, Michael	**Buyer Id - Id de l'acheteur** qcl037
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2715 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur** **Telephone No. - N° de téléphone** **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)** **Signature**	**Date**



Voir la page suivante.

Veuillez apporter à l'invitation à soumissionner ci-haut mentionnée, les modifications ici-bas :

À tous les endroits dans l'invitation à soumissionner ci-haut mentionnée que les CCUA 2030 (2014-06-24) Conditions générales - besoins plus complexes de biens sont utilisés :

Supprimer: 2014-06-24
Remplacer avec: 2014-09-25

À la partie 2.7 Période des travaux proposés

Supprimer:

Début de l'hivernement: 27 octobre 2014.
Début des travaux : 03 novembre 2014
Fin des travaux : 28 novembre 2014.
Fin de l'hivernement: 20 avril 2015.

Remplacer avec:

Début de l'hivernement: 27 octobre 2014.
Début des travaux : 03 mars 2015
Fin des travaux : 27 mars 2015.
Fin de l'hivernement: 20 avril 2015.

À la partie 7.4.1 Période des travaux

Supprimer:

Début de l'hivernement: 27 octobre 2014.
Début des travaux : 03 novembre 2014
Fin des travaux : 28 novembre 2014.
Fin de l'hivernement: 20 avril 2015.

Remplacer avec:

Début de l'hivernement: 27 octobre 2014.
Début des travaux : 03 mars 2015
Fin des travaux : 27 mars 2015.
Fin de l'hivernement: 20 avril 2015.

À l'annexe A – 'Devis d'hivernement Hiver 2014-2015'

Supprimer l'annexe A – 'Devis d'hivernement Hiver rev.001'

Ajouter l'annexe A – 'Devis d'hivernement Hiver 2014-2015 rev. 001' qui contient l'ajout de l'article 4.7.8 Réparation entretien de moteurs diesel de propulsion Détroit.

À l'annexe I – Feuille de présentation de la soumission financière

Supprimer:

Annexe I - 'FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE'.

Remplacer avec l'annexe I suivante:

ANNEXE I

FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

I0 Emplacement de la cale de radoub proposée

____

I1 Prix pour évaluation

A)	**Travaux prévus** Pour les travaux prévus à la clause 1.2 a) de la Partie 1, précisés à l'annexe A et détaillés à l'Appendice 1 de la présente annexe - Feuilles de renseignements sur les prix, pour un PRIX FERME de :	_______________ $
B)	**Travaux imprévus** *Frais de main-d'œuvre* de l'entrepreneur : Nombre estimatif d'heures-personnes au *tarif d'imputation* ferme pour la main-d'œuvre, y compris les frais généraux et les bénéfices : 350 hr-personnes X _____ $ de l'heure pour un PRIX de : **Voir I2.1 et I2.2 ci-dessous.**	_______________ $
C)	**Frais de services quotidiens pour fin d'évaluation** Selon la clause I4 ci-bas i) Vingt (20) journées de travail X _______ $ /frais de services quotidiens fermes = ____________$, plus ii) Huit (8) journées chômées X _____ $/frais de services quotidiens fermes = ____________$	_______________ $
D)	**Frais de transfert du navire** Selon la clause I6 :	_______________ $
E)	**PRIX POUR ÉVALUATION** TPS exclue [A + B + C + D] : Soit un PRIX POUR ÉVALUATION de :	_______________ $

I2 Travaux imprévus

L'entrepreneur sera rémunéré comme suit pour les travaux imprévus autorisés par le ministre :

« Nombre d'heures (à négocier) X ________$ montant correspondant à votre *tarif d'imputation horaire* ferme pour la main-d'œuvre, y compris les *frais généraux* et les bénéfices, plus le prix de revient réel des matériaux, auquel sera ajouté une marge bénéficiaire de 10 %, ainsi que la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, s'il y a lieu, du coût total du matériel et de la main-d'œuvre Le *tarif d'imputation horaire* ferme et la marge bénéficiaire sur le matériel demeureront ferme pour la durée du contrat et toutes autres modifications s'y rattachant. »

I2.1 : Nonobstant les définitions ou les termes utilisés ailleurs dans le présent document ou dans le Système de gestion des coûts du soumissionnaire, lors de la négociation des *heures de travail* pour les travaux imprévus, TPSGC tiendra uniquement compte des heures de travail directement liées aux travaux pertinents.

Les éléments des *frais de main-d'œuvre connexes* identifiés au point I2.2 ci-dessous ne seront pas négociés, mais seront pris en compte en conformité au paragraphe I2.2. Il incombe donc au soumissionnaire d'inscrire des chiffres dans le tableau susmentionné afin qu'il reçoive une juste rémunération, indépendamment de la structure de son Système de gestion des coûts.

I2.2 : Une Indemnité pour les *frais de main-d'œuvre connexes* comme la gestion, la supervision directe, les achats, la manutention, l'assurance de la qualité et les rapports, les premiers soins, les inspections de dégazage et les rapports, et l'établissement de prévisions, sera incluse comme *frais généraux* pour établir le *tarif d'imputation pour la main-d'œuvre* inscrits à la ligne I2 ci-dessus.

I2.3 : Le taux de majoration de 10 % pour les matériaux s'appliquera également aux coûts des contrats de sous-traitance. Le taux de majoration comprend toutes les indemnités pour la gestion des matériaux et de la sous-traitance qui n'entrent pas dans le tarif d'imputation pour la main-d'œuvre. L'entrepreneur n'aura pas droit à une indemnité distincte pour l'achat et la manutention des matériaux ou pour l'administration de la sous-traitance.

I3 Heures supplémentaires

L'entrepreneur ne devra pas faire d'heures supplémentaires dans le cadre de ce contrat à moins d'y être autorisé d'avance et par écrit par l'autorité contractante. Toutes les demandes de paiements doivent être accompagnées d'un exemplaire de l'autorisation d'heures supplémentaires et de rapports faisant état des détails exigés par le Canada en ce qui a trait aux heures supplémentaires effectuées conformément à cette autorisation. Le paiement pour les heures supplémentaires autorisées sera calculé comme suit :

a. Pour les travaux prévus, l'entrepreneur se verra verser le prix du contrat original, plus les heures supplémentaires autorisées au tarif suivant;
b. Pour les travaux imprévus, l'entrepreneur se verra payé pour les heures supplémentaires convenues au *tarif d'imputation pour la main-d'œuvre*, plus les primes suivantes :

Taux et demi : ______ $ l'heure; ou

Taux double : ______ $ l'heure

Les primes précisées ci-dessus seront calculées comme suit:

Prime pour taux et demi :

½ (la partie du tarif d'imputation ferme pour la main-d'œuvre relatif aux travaux imprévus, indiqué à la clause I2, qui est directement liée au coût salarial plus les avantages sociaux) multiplié par 7,5 % (représentant les bénéfices)

Prime pour taux double :

la partie du tarif d'imputation ferme pour la main-d'œuvre relatif aux travaux imprévus, indiqué à la clause B2, qui est directement liée au coût salarial plus les avantages sociaux) multiplié par 7,5 % (représentant les bénéfices)

Les primes demeureront fermes pour la durée du contrat, y compris toutes les modifications et sont sujet à une vérification si le Canada le juge nécessaire.

I4 Frais de service quotidiens

Dans l'éventualité d'un délai dans l'exécution des travaux, et si ce délai est reconnu et accepté par l'autorité contractante comme attribuable au Canada, le Canada acceptera de payer l'entrepreneur des frais de service quotidiens décrits ci-après pour chaque journée d'un tel délai. Ces frais constitueraient la seule responsabilité du Canada envers l'entrepreneur pour ce délai.

Prix ferme pour frais de service quotidiens :

a) Pour une journée de travail : _______________$

b) Pour une journée chômée : _______________$

Les frais ci-haut incluent mais sans s'y limiter tous les aspects des coûts suivants : support administratif, services de production, assurance qualité, support pour la gestion du matériel, entretien et services aux navires et toutes autres ressources et coûts directs requis afin de maintenir le navire aux installations de l'entrepreneur incluant tous les articles énumérés à **I5**. Ces frais sont fermes et ne seront sujet à aucune charge additionnelle, commission ou profit.

I5 Le coût de tous les services est inclu dans le prix du contrat

Toutes les charges, coûts et débours consécutifs à l'exécution des travaux, incluant tous les articles décrits aux conditions générales supplémentaires 1029 (2010-08-16) Réparation de navires, section (07) sont inclus dans le prix d'évaluation (et dans le prix du contrat), incluant sans s'y limiter:

1. **Services** : comprend tous les coûts pour les services de navire comme l'eau, la vapeur, l'électricité, etc., nécessaires à l'entretien du navire pour la durée du contrat.

2. **Carénage et désarrimage** comprend :

   a) tous les coûts relatifs à la mise en cale sèche, à la mise à quai, à la sécurité, à la mise sur berceaux et(ou) au déplacement du navire dans les installations du soumissionnaire retenu.

   b) les coûts des services nécessaires pour amarrer le navire le long du quai et pour larguer les amarres.

   Sauf indication contraire, le navire sera livré par le Canada aux installations du soumissionnaire retenu le long du quai à un point de transfert sûr mutuellement convenu, à flot et droit, et le soumissionnaire retenu fera de même à la fin des travaux. Les coûts des services nécessaires pour amarrer le navire le long des installations et pour larguer les amarres sont être inclus dans le prix d'évaluation.

3. **Inspecteurs de maintenance/Services de supervision** : comprend tous les coûts pour les services d'inspecteurs de maintenance ou des services de supervision incluant les services de représentants des fabricants, les ingénieurs, etc.

4. **Enlèvements** : comprend tous les coûts pour les enlèvements nécessaires pour exécuter les travaux, et pour lesquels le soumissionnaire retenu sera responsable, qu'il soient ou non indiqués dans les spécifications, sauf les enlèvements non évidents lorsqu'on examine le navire ou les dessins. Le

soumissionnaire retenu devra aussi assurer l'entreposage sûr des éléments enlevés, et leur réinstallation à la fin des travaux. Il devra assumer le renouvellement des éléments endommagés pendant l'enlèvement.

5. **Mise à l'abri, installation des échafaudages, manutention par grue et transport** : comprend le coût de toutes les activités de mise à l'abri, d'installation d'échafaudage, y compris les rampes, de manutention par grue et transport, en vue d'exécuter les travaux indiqués.

L'entrepreneur sera responsable du coût de toutes les modifications d'installations nécessaires pour se conformer aux règlements applicables de sécurité.

I6 Frais de transfert du navire

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'aux chantiers navals où les travaux seront exécutés, et son retour au port d'attache, conformément à ce qui suit :

   a) Le soumissionnaire doit inscrire à la ligne **D** l'emplacement des chantiers navals où il propose d'exécuter les travaux. Les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie à la section 3 de cette clause doivent être inscrits au tableau I1.

   b) Si l'emplacement des chantiers navals où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie à la section 3 de cette clause, le soumissionnaire devra alors en aviser, par écrit, l'autorité contractante dans les **cinq (5) jours civils** précédant la date de clôture des soumissions, de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante accusera réception, par écrit, dans les **trois (3) jours civils** précédant la date de clôture des soumissions, au soumissionnaire de l'emplacement des chantiers navals et confirmera les frais applicables de transfert du navire.

Toute proposition spécifiant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste à la section 3. de cette clause et pour laquelle un avis par écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante dans les cinq (5) jours précédant la date de clôture des soumissions, sera considérée irrecevable.

2. Les frais de transfert, dans le cas présent, sont basés sur l'utilisation d'un équipage du gouvernement et incluent les frais du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attaque du navire et des chantiers navals.

3. Voici les frais de transfert aller-retour qui s'appliquent aux installations suivantes :

Compagnie	Ville	Frais de transfert
Davie Industries Inc.	Lévis, QC	$2,991.00
Oceans Industries Inc.	Île-aux-Coudres, Qc	$1,901.00
Verreault Navigation Inc.	Les Méchins,Qc	$1,485.00
Meridien Maritime	Matane, Qc	$4,021.00
Chantier Forillon	Gaspé, Qc	$4,318.00

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE I

FEUILLE DE RENSEIGNEMENT SUR LES PRIX			
Article	**Description**		**Prix Ferme**
H.D.-1	**HALAGE, ATTINAGE ET REMISE À FLOT**		______$
H.D.-2	**SERVICES**		
	2.1 Courant de terre (10 000KWh) Branchement et débranchement : ______$ Prix unitaire par Kw-hr : ______$ Passerelle : ______$	______$	
	2.3 Garde du navire	______$	
	2.5 Fournir 10 heures de service de grue (incluant tous les frais, manoeuvre, signaleur, etc.)Taux horaire _______$ / heure X 10 heures	______$	
	2.6 Service de déneigement	______$	
	2.7 Boyau d'incendie	______$	
	2.8 Contenant à déchets	______$	
	2.9 Drainage	______$	
	2.10 Services de manutention et entreposage (Treuil et portique)	______$	
	2.11 Stationnements	______$	
	2.12 Ligne téléphonique	______$	______$
H.D.-4	**TRAVAUX DIVERS**		
	4.1 Nettoyage du navire	______$	
	4.2 Aspiration d'eau de mer	______$	
	4.3 Inspection et remplacement Anodes		
	Prix pour anodes: Longeur x Largeur x épaisseurs (forme) = Prix/Chaque. 6 po x 11 po x 1 po (rectangle) = ______$/chaque 5,5 po x 2,5 po x 1 po (rectangle) = ______$/chaque 5,5 po x 2,5 po (poisson) = ______$/chaque 5 po x 1,25 po x 1 po (rectangle) = ______$/chaque 5 po x 11 po x 1 po (rectangle) = ______$/chaque (Anode de Balast pour information seulement, n'est pas inclus dans le Devis)		
	PRIX POUR INSPECTION ANODES BABORD EXTÉRIEUR	______$	
	PRIX POUR INSPECTION ANODES BABORD INTÉRIEUR	______$	
	PRIX POUR INSPECTION ANODES TRIBORD EXTÉRIEUR	______$	
	PRIX POUR INSPECTION ANODES TRIBORD INTÉRIEUR	______$	
	4.4 Travaux sur mur	______$	
	4.5 Systèmes d'extinction	______$	
	4.6 Radeaux de sauvetage	______$	
	4.7 Réparation d'aluminium		
	4.7.1 Fissure de **deux (2)** pouces de longueur sur une niche de boyau d'incendie	______$	
	4.7.2 Fissure de 4 pouces de longueur dans le pavois arrière tribord extérieur	______$	
	4.7.3 Réparation réservoir journalier Bâbord (RJ)	______$	
	4.7.4 Gouvernail bâbord	______$	
	4.7.5 Bittes d'amarrage	______$	
	4.7.6 Aspiration pour de réservoir réception d'eau noire	______$	
	4.7.7 Réparation de piqûres dans l'aluminium		
	4.7.7.1 Sur dessus des réservoirs	______$	

	4.7.7.2 Bouchains de la salle des moteurs principaux	_____$	
	4.7.8 Réparation Moteurs Diesel		
	4.7.8.1 Moteur tribord Prix unitaire pour une culasse : ______$ Prix unitaire pour un ensemble de bielle et piston : ______$ Prix unitaire pour un injecteur : ______$ Prix unitaire pour une chemise : ______$ Prix unitaire pour un turbo réusiné : ______$	_____$	
	4.7.8.2 Moteur bâbord	_____$	______$
		A) TRAVAUX PRÉVUE - TOTAL PRIX FERME	______$

Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation à soumissionner demeurent les mêmes.

N.G.C.C. FREDERICK G. Creed

Commande # F3084-14IN570

"Devis d'hivernement

rev.001"

Hiver 2014-2015

08 octobre
2014

Index :

NGCC FREDERICK G CREED
DEVIS D'HIVERNEMENT rev. 001
Hiver 2014-2015

Plans et documents joints:

176-DCK_2	Docking plan
65-B1	Construction profile
65-C8	Shaft Line/Ligne d'arbre
65-d1_1	Ligthing and switch plan
176-100-1	accomodation
176-B	Ducking plan Bâbord
176-T	Ducking plan tribord version 2013
65-A5	Safran/Rudder
02604-20	INCENDIE/Fire
02604-10	Rescue Equipment/Équipement de sauvetage
Radeaux	Life raft last certificate/Certificat des radeaux de sauvetage

Photos/Pictures Divers pour réparations/ Various repairs
Liste des anodes/ Anodes list
Liste d'extincteurs / Extinguishers list Spécification
Belzona 1111 mode d`emploi
Spécification Rev15_9-13 paper FR_Amercoat 240

CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Type :	SWAT
Construction :	Aluminium
Longueur hors tout :	20,42 mètres
Largeur au maître bau :	9,45 mètres
Tirant d'eau maximum :	2,74 mètres
Déplacement maximum :	70 tonnes

NGCC FREDERICK G CREED
DEVIS D'HIVERNEMENT rev. 001
Hiver 2014-2015

ÉNONCÉ DES BESOINS

H.D.-1 HALAGE, ATTINAGE ET REMISE À FLOT

HD. 1.1 Le chantier maritime doit fournir la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement nécessaire à l'attinage, au halage, ainsi qu'au séjour en cale sèche du navire aux dates précisées dans le contrat.

HD.-1.2 Éviter de faire reposer sur les tins les plaques des transducteurs et sondeurs dans la coque bâbord et tribord.

H.D.-1.3 Le navire devra être placé sur le chantier de façon à retourner à l'eau à la date précisée dans l'appel d'offre (à confirmer) si les conditions de glace le permettent. L'entrepreneur devra fournir un emplacement à quai sécuritaire après la mise à l'eau, afin de permettre à l'équipage de procéder à l'inspection, aux essais, à la certification et la mise en marche du navire.

H.D.-2 SERVICES

H.D.-2 .1 Fournir le matériel (le fil) et la main-d'œuvre pour brancher et débrancher une alimentation électrique 220 VAC, 1 phase, capacité de 100 A. Fournir un prix pour une consommation totale évaluée à 10,000 KW-hr. Le coût de la consommation d'électricité sera ajusté à la hausse ou la baisse sur formulaire PWGSC-TPSGC 1379.
- Pendant toute la durée de l'hivernage, le navire (les accommodations, les deux (2) salles des machines et la timonerie) sera chauffé selon les besoins de la Garde côtière, Fournir et installer une passerelle sécuritaire avec un filet de sécurité durant toute la période d'hivernage

H.D.-2.2 L'entrepreneur sera responsable du navire durant la période d'hivernage. Le chantier devra autoriser la Garde côtière et certains entrepreneurs à travailler à bord du navire pendant l'hivernage. Il y aura entre autre, la visite de :

-**Deux (2)** mécaniciens et un électricien de la Garde côtière pour faire l'entretien et la réparation ; et
-Des techniciens en électronique du MPO

H.D.-2.3 Le chantier sera responsable d'effectuer des rondes de sécurité journalières en fin de journée à bord durant toute la période de cale sèche en plus de répondre aux alarmes du système de surveillance. Pour chacune des alarmes répondues le chantier fera rapport au responsable de la garde côtière. Le tout sera consigné dans un registre par le chantier et remis au représentant de la GCC à la remise du navire. Inclure **cinq (5)** visites pour alarme dans le contrat.

H.D.-2.4 Fournir un taux horaire dans l'éventualité ou la Garde côtière désirerait procéder à certains travaux de réparation.

H.D.-2.5 Fournir un taux horaire pour le service d'une grue, incluant tout le personnel nécessaire, pour le transbordement de composantes à bord du navire pour les besoins de la Garde côtière, inclure **dix (10)** heures au contrat. Obtenir la permission (signature, courriel ou autres) du représentant de la GCC pour chaque demandes et consigner cela dans un registre qui sera remis à la GCC à la fin du contrat avec les pièces justificatives.

H.D.-2.6 Fournir le service de déneigement afin de maintenir l'accès au navire pour le personnel de la Garde côtière et les divers entrepreneurs.

H.D.-2.7 Fournir l'installation d'un boyau d'incendie non sous pression mais prêt à être utilisé en tout temps avec les longueurs de boyaux nécessaires.

H.D.-2.8 Fournir un contenant sanitaire placé prêt du navire pour les déchets du navire, vider au besoin pendant la période de la cale sèche.

H.D.-2.9 Fournir et installer une tuyauterie sous le navire afin de récolter les eaux usées.

H.D.-2.10 Fournir les services de manutention et manœuvre pour débarquer le treuil et le portique du navire et fournir un emplacement sécuritaire pour l'entreposer U chantier dans un endroit sécuritaire durant l'hivernement.

H.D.-2.11 Fournir **deux (2)** stationnements aux personnels qui travailleront à bord durant l'hivernement.

H.D.-2.12 Fournir une ligne téléphonique branchée à bord du navire

H.D.-3 INSPECTION ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Tous les travaux additionnels non décrits dans ce devis devront être négociés sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1379. La description du travail à accomplir sera rédigée par le représentant de la Garde côtière et des négociations seront alors entreprises par l'autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux afin d'obtenir un prix raisonnable ferme et ce avant que les travaux concernés ne débutent.

H.D.-4 TRAVAUX DIVERS

H.D.-4.1 Nettoyage du navire

Une fois le navire hors de l'eau procéder au nettoyage au jet d'eau de la carène et des gouvernails et des canards avec une laveuse à pression.

H.D.-4.2 Aspiration d'eau de mer

Enlever les grillages d'aspiration d'eau de mer et nettoyer les cavités

H.D.-4.3 Anodes

Inspecter les anodes, remplacer au besoin. Fournir une liste de prix (réf. Listes des anodes) Remettre les grillages en place des boulons neufs. Anodes à remplacer à réclamer selon H.D.-3

H.D.-4.4 Chambre du commandant

H.D.-4.4.1 Travaux sur mur

Le mur mitoyen avec la salle de bain devra être ouvert complètement afin d'y faire une inspection suite à une infiltration d'eau. Le matériel d'isolation (laine minéral) sera en levé et disposé selon les normes en vigueur. L'intérieur du mur et le matériel de recouvrement sera nettoyé avec un produit pour enrayer la moisissure. Le mur devra être remonté en place avec de la laine minérale neuve fourni par l'entrepreneur avec le recouvrement d'origine.

H.D.4.5 Systèmes d'extinction

Engager une compagnie pour inspecter et certifier les systèmes d'extinction fixe et portatifs (extincteurs) du navire.

H.D.4.6 Radeaux de sauvetage

Débarquer les deux radeaux de sauvetage les expédier chez une firme certifiée pour la recertification annuelle. Rembarquer les deux radeaux à la remise en opération du navire lors de la remise en opération.

H.D.-4.7 Réparation d''aluminium.

Note Les travaux seront exécuté selon les normes **CSA W47.2 et CSA W59.2.** Procéder à un essai par pénétration pour vérifier l'intégrité de chaque réparation.

H.D.-4.7.1 Procéder à la réparation par soudure d'une fissure de deux (2) pouces de longueur sur une niche de boyau d'incendie sur tribord avant extérieur. Procéder à un essai par pénétration de l'intégrité de la soudure. Inclure les travaux pour dégager l'accès (revêtement et isolant) et la réinstallation. Appliquez le système de peinture de H.D.-4.7.5. Photos: Niche a.JPG , Niche b.JPG et Niche C.JPG

H.D.-4.7.2 Procéder à la réparation par soudure d'une fissure de 4 pouces de longueur dans le pavois arrière tribord extérieur. Inclure les travaux pour dégager l'accès (revêtement et isolant) et la réinstallation, appliquer le système de peinture de H.D.-4.7.5. Photos : Pavois.JPG

H.D.-4.7.3 Réparation réservoir journalier Bâbord (RJ)

Fissure à réparer par l'intérieur :

Ce réservoir journalier (RJ) est situé au membre #11 encastré dans la cloison entre le réservoir de carburant arrière (RCA) et le compartiment du moteur principale. Pour avoir accès à l'intérieur du RJ, l'entrepreneur devra passer par le RCA. Il faut vider le RCA, le dégazer et obtenir un certificat de pureté de l'air à l'intérieur selon les normes qui s'applique. À partir de l'intérieur du RCA découper un trou d'accès sur le RJ d'une dizaine de pouces (prévoir la grosseur en fonction du couvercle disponible), nettoyer le réservoir le dégazer et obtenir un certificat de pureté de l'air à l'intérieur selon les normes qui s'appliquent. Procéder à la réparation des fissures par l'intérieur du RJ.

Fissure à réparer par l'extérieur :

Procéder à la réparation d'une fissure sur le RJ accessible par l'intérieur de la salle des machines.

Procéder à l'installation d'un couvercle d'accès sur le trou aménagé sur le RJ par l'intérieur du RCA. Tester le réservoir pour en assurer l'étanchéité à la satisfaction de l'autorité TC.

H,D.-4.7.5 Gouvernail bâbord

Changer la 'bushing' du femelot du gouvernail de la talonnière bâbord. Procéder à la vérification des jeux, ajuster selon les données du plan 65-A5 Safran

H.D.-4.7.5 Modification de bittes d'amarrage. Photos : Bite a.jpg , Bite b.jpg et Bite c.jpg)

Modifier la hauteur de dix (10) bittes d'amarrage à 5¨1/2 (pouces) comme celles situées en avant du navire. Nettoyer et préparer le métal neuf pour la peinture, fournir et appliquer :

une couche d'apprêt INTERGARD 264, rouge oxyde, FPL274/FCA321, à 8 mils d'épaisseur de feuil sec sur toutes les surfaces non peintes.

Appliquer deux couches complète sur 100% des surfaces par la suite, de peinture INTERTHANE 990 de couleur blanche RAL 9003, 2 mils sec par couche.

Prendre soin d'obtenir une séparation claire et nette avec le pont.

H.D.-4.7.6 Aspiration pour de réservoir réception d'eau noire

Fournir matériel et main d'œuvre pour fabriquer et installer un tuyau d'aspiration en aluminium de 1¨ ½ (pouces) de diamètre à partir d'une aspiration déjà existante sur le réservoir de réception d'eau noir à l'aide d'un T, jusqu'au pont principale extérieur tribord. L'installation devra être du même standard que celui de la ligne d'aspiration du réservoir de traitement. Le tuyau devra être démontable à proximité du réservoir et ce terminer avec un raccord male et un bouchon CameLock à une hauteur de 30¨ (pouces) sur le pont principale. Le tuyau d'une longueur totale approximative de 10' (pieds) devra être supporté adéquatement à intervalles régulier pour assurer son intégrité. Un essai devra être effectué pour démontrer son étanchéité.

H.D.-4.7.7 Réparation de piqûres dans l'aluminium (réf. Piqures.pdf)

H.D.-4.7.7.1 Sur dessus des réservoirs

Entre les membrures 10 et 20 dans les bouchains, sur le dessus des réservoirs, sur une largeur de vingt (20) pouces, pour une surface de neuf (9) pieds carrés, dans la coque bâbord et tribord. Procéder au sablage manuel à la norme SA2. Appliquer le produit Belzona 1111 Selon les spécifications du manufacturier (ref. Belzona 1111 mode d`emploi) sur les surfaces atteintes de corrosion par piqûre. Procéder au sablage de la surface traitée. Appliquer le système de peinture suivant:

Une Couche de Amercoat 240 (Gris) 6-10 mils sec. Selon les spécifications du manufacturier (réf. document FR_Amercoat 240 Rev15_9-13)

H.D.-4.7.7.2 Bouchains de la salle des moteurs principaux

Entre membrures 16 et 17 dans les bouchains de la salle des moteurs principaux. Sur une largeur de trente-six (36) pouces, pour une surface d'environ huit (8) pieds carrés, dans la coque bâbord et tribord. Procéder au sablage manuel à la norme SA2. Appliquer le produit Belzona 1111 Selon les spécifications du manufacturier (réf. Belzona 1111 mode d`emploi) sur les surfaces atteintes de corrosion par piqûre. Procéder au sablage de la surface traitée. Appliquer le système de peinture suivant:

Une Couche de Amercoat 240 (Gris) 6-10 mils sec. Selon les spécifications du manufacturier (réf. document FR_Amercoat 240 Rev15_9-13

H.D.-4.7.8 Réparation entretien de moteurs diesel de propulsion Détroit.

Tous les travaux effectués sur les moteurs de propulsion Detroit Diesel devront être effectués par un entrepreneur reconnu et certifié par 'Detroit Diesel Corporation' pour effectuer des travaux de réparations et maintenance.

H.D.-4.7.8.1 Moteur tribord

Obtenir les services d'une compagnie certifiée sur les moteurs Detroit Diesel pour effectuer la réparation du moteur diesel de propulsion tribord de marque Detroit Diesel, Modèle :12V92 TA , No. Série : 12VF 003743.

Fournir matériel outils et main d'œuvre pour changer une chemise, une culasse, un piston , une bielle et un turbo.

Préparer le moteur pour le travail. Vider le moteur de son huile et de son liquide de refroidissement.

Sur le côté droit du moteur (extérieur / outboard), Démonter le turbos. Sur les trois cylindre arrière (8-10-12), démonter les connecteurs d'admission d'air et d'échappement, les sondes, les arrivés de carburant les crémaillères pour libérer la culasse. Démonter la culasse et procéder à l'inspection de l'intérieur des cylindres, fournir un rapport de l'état avec photos.

Déposer la panne à l'huile. Procéder à la dépose du chapeau de bielle et du cylindre #10. Retirer le piston #10 endommagés de sa chemise. Enlever la chemise. Procéder à l'inspection de la partie intérieure du bloc moteur, fournir un rapport de l'état avec photos à l'appuies.

Procéder au nettoyage des composantes qui devront être réutilisées.

Déposer les portes de visite des autres cylindres, inspecter l'intérieur des cylindres, noter tous anomalies. Fournir un rapport de l'état des composantes. Si des réparations sont jugées nécessaires, ceux-ci seront négociés en utilisant un formulaire TPSGC 1379.

Fournir une culasse complète réusiné. Tranférez les deux bons injecteurs sur la nouvelles culasse et fournir installer un nouvel injecteur pour remplacer celui endommagé.
Procéder au remontage du moteur avec des joints neufs et des pièces OEM, comprenant une culasse, une chemise et un ensemble bielle-piston et toutes autres pièces jugés nécessaires dans cette opération. Réinstallez les connecteurs, un turbo réusiné et les accessoires. Utiliser des pièces OEM (Original Equipment manufacturer) réusinés ou neuves.

Fournir le matériel nécessaire pour faire le remplissage et la mise à niveau du liquide de refroidissement et de l'huile de lubrification.

Préparer le moteur à sa mise en marche. Lancer le moteur et procéder à l'examen de l'ensemble.

H.D.-4.7.8.2 Moteur bâbord

Procéder à la recherche d'un injecteur défectueux et le remplacer.